

BURKINI : Après la décision du Conseil d'Etat. (Communiqué de Jean Glavany)

Le conseil d'Etat a donc décidé d'annuler les arrêtés municipaux interdisant le " burkini " sur les plages de certaines communes de la côte d'Azur et de Corse. Franchement, pour tous ceux qui regardent ces sujets de près depuis longtemps, c'est tout sauf une surprise, tant dans notre pays, la liberté est la règle générale, tandis que le " trouble à l'ordre public" n'est pas si facile à démontrer.

Faut-il, dans ces conditions, prévoir une loi pour interdire ces tenues ? Je n'y suis pas favorable pour des tas de raisons :

La première, je l'évoque sous forme de question : franchement, on n'a rien d'autre à foutre ? La société française n'a pas des problèmes plus importants à résoudre ? Va-t-on encore se ridiculiser aux yeux du monde en légiférant de la sorte ?

La seconde c'est que, comme parlementaire, il y a longtemps que j'en ai marre de ces "lois de circonstances" , qui comme le rappelait Montesquieu, affaiblissent les lois indispensables. Je sais bien que la droite et surtout Sarkozy nous ont habitués à "pondre " de nouvelles lois pour tous les nouveaux faits divers, mais franchement, si on se déshabitue ?

Enfin, j'invite les intrépides à bien lire les attendus du Conseil d'Etat : à tant évoquer les « libertés fondamentales", il indique à mi-mots qu'une telle loi risquerait bien d'être anticonstitutionnelle...pour clore cette poussée d'adrénaline dont on se serait bien passé, il ne manquerait plus que ça dans le pitoyable : voter une loi et la voir censurée !

Cette « affaire » est navrante à bien des égards :

- D'abord pour ce qu'elle révèle de l'infantilisation réductrice du débat public en France, sous la pression des médias d'information 24h sur 24 et des réseaux sociaux. Leur question idiote : « le burkini, pour ou contre ? »

- « Permettez ! C'est plus compliqué » ... « Répondez à ma question !! » ...

- « Permettez !! Il faut faire appel à la raison, à la réflexion, pas à la réaction et à l'émotion »

-... « Vous fuyez le débat » ...

- « NON, je n'y réponds pas comme vous. »

- Car nous sommes face à une question de droit mais aussi à une question politique.

Le droit français est fondé sur des valeurs et c'est ce qui fait sa force. Mais ça le rend complexe et c'est pourquoi il faut faire appel à la raison pour l'expliquer :

- exemples : comment interdire le port d'un burkini sur la plage si on n'interdit pas aussi le port d'une combinaison de plongée (avec ou sans cagoule ..) ? Impossible, réfléchissez.

A l'inverse, s'il est impossible d'interdire les burkinis sur les plages, c'est très facile de le faire pour les piscines pour des raisons sanitaires. Comme gestionnaire de piscine, j'ai il y a longtemps interdit les shorts ou imposé les bonnets de bain. Contradictoire ? NON, car fondé. Réfléchissez.

Le Droit est complexe et on nous dit « oui ou non » !

Enfin, reste la question politique et je ne veux pas la fuir, quitte à provoquer l'ire d'une partie de la gauche qui croit que la République ce ne sont que des droits et jamais des devoirs et qui hurle trop vite sa satisfaction devant la décision du Conseil d'Etat ou son agressivité malvenue à l'égard de Valls qui a le courage de la poser. La question politique est la suivante : sur ces plages, essentiellement méditerranéennes, où sont apparus les burkinis, n'avez-vous pas été frappés, une fois de plus, par l'inégalité hommes-femmes qu'ils révélaient ? Aux hommes, les muscles, la virilité, le bronzage et les tatouages, aux femmes la « pudeur » nous dit-on. Et même si l'on veut bien admettre que cette servitude fût volontaire, librement consentie, il n'empêche : cette inégalité hommes-femmes est contraire au principe d'égalité qui fonde la République. On le voit : je ne parle pas de laïcité, je parle d'égalité.

Et cette question politique-là, il faudra bien y répondre.

Je continue de penser que c'est d'abord à l'Islam de France d'y répondre. Bernard Cazeneuve essaie courageusement de l'y aider. Puisse la Fondation présidée par Jean-Pierre Chevènement y contribuer.

En tout cas, personne n'empêchera certains d'entre nous de continuer à la poser.